



NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

I – Le cadre général du budget

Une obligation légale

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat de Gréchez ; elle est disponible sur le site Internet du Syndicat.

Le budget primitif, un document d'autorisation et de prévision

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, spécialité, unité, universalité et équilibre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Il doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets primitifs 2020 du Syndicat

Le budget 2020 a été voté le 24 février 2020 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du syndicat aux heures d'ouverture au public.

Le Syndicat de Gréchez est composé de 3 services publics (eau, assainissement non collectif et assainissement collectif) et doit voter 4 budgets : un par service et un budget des charges communes aux 3 services.

Le budget des charges communes est un budget qui s'équilibre et est alimenté par les 3 autres budgets.

Le budget assainissement non collectif se caractérise par :

- de faibles dépenses d'investissement,
- diverses recettes liées aux prestations obligatoires et aux différentes compétences du service
- une baisse des aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Le budget eau potable se caractérise par un investissement important sur plusieurs années dû au vieillissement des installations du Syndicat (réseau d'eau, réservoirs,...) et par conséquent par une forte augmentation du prix du mètre cube d'eau vendu.

Le budget d'assainissement collectif est un budget très fragile avec très peu de recettes et des amortissements importants.

Les budgets de notre collectivité sont structurés par deux sections : d'un côté, la section de fonctionnement pour la gestion des affaires courantes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et est liée aux projets du Syndicat à moyen ou long terme.

II – La section de fonctionnement

Généralités

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

BUDGET DES CHARGES COMMUNES Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	Budget 2020	Recettes	Budget 2020
011 – charges à caractère général	34 750 €	013 – Atténuation de charges	300 €
012 – charges de personnel	169 200 €	70 – Vente de produits finis	214 350 €
65 – autres ch gestion courante	5 700 €	042 – Opérations d'ordre	2 636 €
022 – Dépenses imprévues	5 000 €		
042 – Opérations d'ordre	2 636 €		
Total Dépenses	217 286 €	Total Recettes	217 286 €

Le budget des charges communes reprend l'ensemble des dépenses communes aux 3 services et répartit ses charges entre les 3 budgets selon la répartition décidée par le comité syndical par délibération du 26 novembre 2018.

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	Budget 2020	Recettes	Budget 2020
011 – charges à caractère général	46 696 €	70 – Vente de produits finis	110 000 €
012 – charges de personnel	75 510 €	74 – Subvention d'exploitation	29 100 €
65 – autres ch gestion courante	2 300 €	002 – Excédent de fonction reporté	41 848 €
67 – Charges exceptionnelles	27 100 €		
022 – Dépenses imprévues	5 000 €		
023 – Virt à la section d'investis.	21 234 €		
042 – Opérations d'ordre	3 108 €		
Total Dépenses	180 948 €	Total Recettes	180 948 €

Les dépenses de fonctionnement du service assainissement non collectif sont constituées par les frais de sous-traitance générale des services proposés aux usagers du syndicat (vidange des installations d'assainissement non collectif et études de sols), les achats de fournitures, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs,

indemnité des élus, ...) et les amortissements. Les charges exceptionnelles comprennent le remboursement aux particuliers des subventions perçues de l'Agence de l'eau dans le cadre de réhabilitations de leurs installations.

Les recettes de fonctionnement de ce service sont composées (vente de produits finis) :

- de la facturation des prestations obligatoires (contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement, du diagnostic des installations dans le cadre de la vente d'un bien immobilier, et des contrôles de conception/réalisation dans le cadre de la mise en place d'un système d'assainissement ou d'une réhabilitation,
- de la refacturation des différentes compétences du service : entretien des installations et études de sol,

Les subventions d'exploitation prévues correspondent aux subventions perçues de l'Agence de l'eau dans le cadre des réhabilitations des installations d'assainissement (qui sont ensuite reversées aux particuliers concernés),

Les tarifs annuels du service :

	2019	2020
Contrôle de bon fonctionnement des installations de présentant pas de défaut de conformité ou non-conformes mais ne présentant pas de danger pour la santé des personnes (contrôle tous les 6 ans)	28 €	33 €
Contrôle de bon fonctionnement pour les installations comportant des éléments électromécaniques ou pour les installations non-conformes présentant des dangers pour la santé des personnes	56 €	66 €
Contrôle de conception/réalisation des installations neuves	250 €	300 €
Contrôle de conception/réalisation des réhabilitations	200 €	250 €
Diagnostic vente	180 €	210 €

BUDGET DU SERVICE EAU POTABLE
Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	Budget 2020	Recettes	Budget 2020
011 – charges à caractère général	134 275 €	70 – Vente de produits finis	359 380 €
012 – charges de personnel	91 050 €	77 – Produits exceptionnels	650 €
65 – autres ch gestion courante	7 100 €	002 – Excédent de fonction reporté	137 827 €
66 – charges financières	14 504 €	042 – Opérations d'ordre	38 732 €
67 – Charges exceptionnelles	1 000 €		
014 – Atténuation de produits	50 000 €		
022 – Dépenses imprévues	7 000 €		
023 – Virt à la section d'investis.	171 160 €		
042 – Opérations d'ordre	60 500 €		
Total Dépenses	536 589 €	Total Recettes	536 589 €

Les dépenses de fonctionnement du service eau potable sont constituées par l'entretien et la consommation de la station de pompage et des installations du service (réservoirs, réseaux d'eau, ...), les achats de fournitures, les prestations de services, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs, indemnité des élus, ...), les intérêts d'emprunt et les amortissements.

La réalisation de travaux de renouvellement de canalisations d'eau effectués en régie impacte la section de fonctionnement avec notamment l'achat de fournitures, la location de matériel et des frais de personnel.

Les recettes de fonctionnement de ce service proviennent essentiellement de la vente d'eau aux abonnés.

Les tarifs du service :

	2019	2020
Part variable (particuliers)	1,66 € HT	1,76 € HT
Part variable (agriculteurs)	1,51 € HT	1,61 € HT
Part fixe	37 € HT / an	38 € HT / an
Ouverture compteur	15 € HT	15 € HT

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses	Budget 2020	Recettes	Budget 2020
011 – charges à caractère général	13 624 €	70 – Vente de produits finis	25 900 €
012 – charges de personnel	3 608 €	002 – Excédent de fonctionnement	2 360 €
65 – autres ch gestion courante	625 €	042 – Opérations d'ordre	10 379 €
67 – Charges exceptionnelles	100 €		
014 – Atténuation de produits	2 000 €		
022 – Dépenses imprévues	1 500 €		
023 – Virement à la section d'invest	5 302 €		
042 – Opérations d'ordre	11 880 €		
Total Dépenses	38 639 €	Total Recettes	38 639 €

Les dépenses de fonctionnement du service assainissement collectif sont constituées par les achats de fournitures, le coût du déversement des eaux usées de Salles-Mongiscard, les assurances, l'entretien et la consommation de la station d'épuration et des postes de relevage, le remboursement d'une quote-part des charges communes à tous les services (salaire du personnel, location des locaux administratifs, entretien des véhicules, indemnité des élus, ...) et les amortissements.

La réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement de Laà-Mondrans, effectués en régie impacte la section de fonctionnement avec notamment l'achat de fournitures, la location de matériel et des frais de personnel.

Les seules recettes de fonctionnement fixes de ce service sont les redevances d'assainissement collectif et dépendent donc de la consommation d'eau du petit nombre d'abonnés au service.

Les autres recettes sont liées à l'urbanisation (PFAC et refacturation de branchement). Plusieurs PFAC devraient être facturées en 2020, suite à la vente de terrains constructibles sur le commune de Laà-Mondrans, et un sur la commune de Salles-Mongiscard.

Les tarifs du service :

	2019	2020
Redevance assainissement collectif	1,65 €/m ³	1,65 €/m ³
Par fixe (abonnement)	35 € / an	35 € / an
PFAC	2 000 €	2 000 €

III – La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du Syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à

caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

En dépenses, toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou des constructions nouvelles.

BUDGET DES CHARGES COMMUNES
Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	Budget 2020	RECETTES	Budget 2020
042 – Opérations d'ordre	2 636 €	042 – Opérations d'ordre	2 636 €
Total Dépenses	2 636 €	Total Recettes	2 636 €

Il ne s'agit ici que d'opérations d'ordre afin d'amortir le véhicule acquis en 2019, ainsi que la subvention provenant des autres budgets.

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	Budget 2020	RECETTES	Budget 2020
Opération 10 – achat d'équipement	10 000 €	001 – Excédent d'investissement	50 149 €
Opérations non individualisées	64 576 €	021 – virt de la section de fonct	21 234 €
		042 – Opérations d'ordre	3 108 €
		10222 – FCTVA	85 €
Total Dépenses	74 576 €	Total Recettes	74 576 €

Il y a très peu de dépenses d'investissement sur ce budget qui n'a que peu d'immobilisations autre que des véhicules et du matériel nécessaire aux missions du service. 10 000 € sont prévus pour 2020 au cas où il serait nécessaire de renouveler du matériel pour le fonctionnement du service.

BUDGET DU SERVICE EAU POTABLE
Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	RAR 2019	Budget 2020	RECETTES	RAR 2019	Budget 2020
001 - Déficit invest reporté		21 561 €	021 – virt de la section de fonct		171 160 €
020 – Dépenses imprévues		15 968 €	1068 – Excédent fonct capitalisé		34 423 €
042 – Opérations d'ordre		13 732 €	042 – Opérations d'ordre		60 500 €
1641 - Emprunt		56 790 €			
OPERATIONS			OPERATIONS		
14 – Travaux amélioration install	12 862 €	235 170 €	14 – Trav amélioration installations		100 000 €
20 – Achat matériel		10 000 €			
	12 862 €	353 221 €			100 000 €
Total Dépenses	366 083 €		Total Recettes		366 083 €

Les dépenses engagées pour 2020 correspondent à la poursuite des travaux préconisés par le bureau d'étude qui a réalisé le Diagnostic du réseau d'eau potable en 2014, à savoir :

- réhabilitation des réservoirs (décantation amélioration du groupe pompage de Montestrucq): 20 616 € (dont 5 616 € en restes à réaliser),

- renforcement canalisation bourg de Laà-Mondrans : 140 000 € (dont 5 630 € en restes à réaliser)
- renouvellement canalisation chemin du Roo à Loubieng : 1 616 € (restes à réaliser)
- déplacement canalisation chemin Touret à Laà-Mondrans : 15 800 €
- travaux CVM : 50 000 €
- Déplacement canalisation Cambot à Sainte-Suzanne : 20 000 €

Il est également prévu l'acquisition de matériel nécessaire à la poursuite des missions du service :

- matériel de relève GPS ou groupe électrogène : 10 000 €

Le Conseil Départemental subventionne les travaux de remplacement de canalisation CVM à hauteur de 30 %, soit 15 000 € pour 2020

Il est prévu que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne soutienne ces mêmes travaux par le biais d'une avance remboursable.

Un emprunt, dont le montant reste à définir en fonction du montant des aides à percevoir, sera contracté pour financer les travaux d'amélioration de nos infrastructures prévus pour 2020 et 2021.

Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts du service eau potable pour 2020 représente 56 790 €.

Les emprunts contractés :

- emprunt de 155 000 € contracté en 2003 pour le renforcement de la station de pompage et la canalisation de refoulement de Montestrucq pour une durée de 20 ans (dernière échéance de 11 875,06 € en 2023)
- emprunt de 100 000 € contracté en 2005 pour un complément de travaux de renforcement du pompage de Montestrucq et la protection du périmètre de captage pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 8 534,98 € en 2020)
- emprunt de 200 000 € contracté en 2011 pour le renforcement du réseau de l'avenue du Docteur Dhers à Sainte-Suzanne pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 18 152,04 € en 2026)
- emprunt de 250 000 € contracté en 2013 pour renforcement des réseaux d'eau Pontet-Baratou, la Justice et du réservoir de Montestrucq pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 21 799 € en 2029)
- emprunt de 150 000 € contracté en 2015 pour les travaux de renforcement de la côte de la Justice à Sainte-Suzanne pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 11 658,36 € en 2030)

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF **Vue d'ensemble de la section d'investissement**

DEPENSES	Budget 2020	RECETTES	Budget 2020
21532 – Réseaux d'assainissement	56 039 €	001 – Excédent d'investissement	44 236 €
042 – Opérations d'ordre	5 379 €	042 – Opérations d'ordre	17 182 €
Total Dépenses	61 418 €	Total Recettes	61 418 €

Une extension du réseau d'assainissement à Laà-Mondrans est prévue en régie pour 2020, pour un montant estimé à 6 000 €.

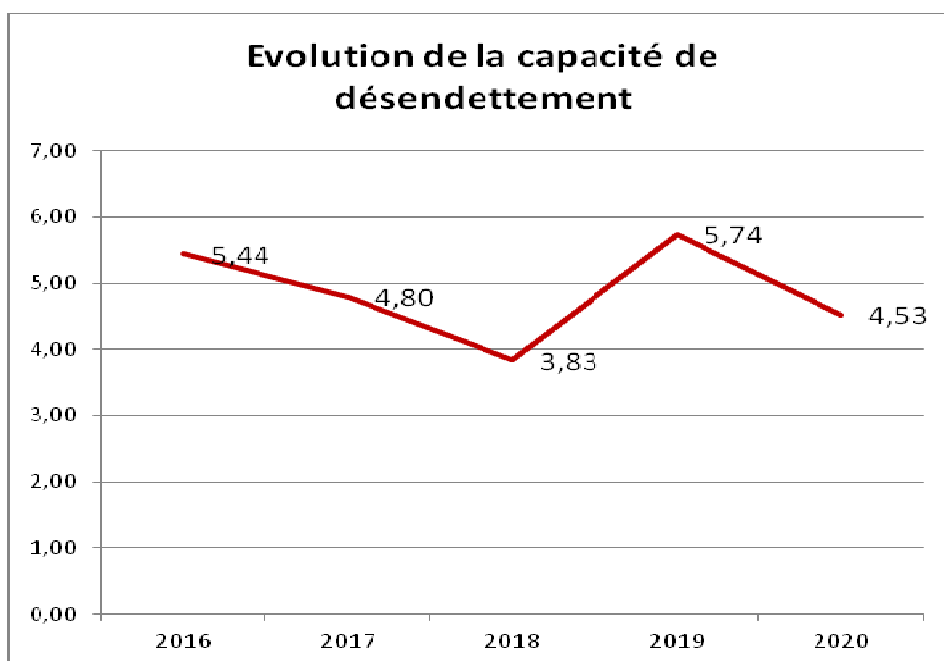
L'écart entre le volume des recettes des opérations d'ordre (amortissements) et celui des dépenses constitue une provision pour d'éventuels autres travaux sur le réseau.

IV – Ratios d'analyse financière

Capacité de désendettement

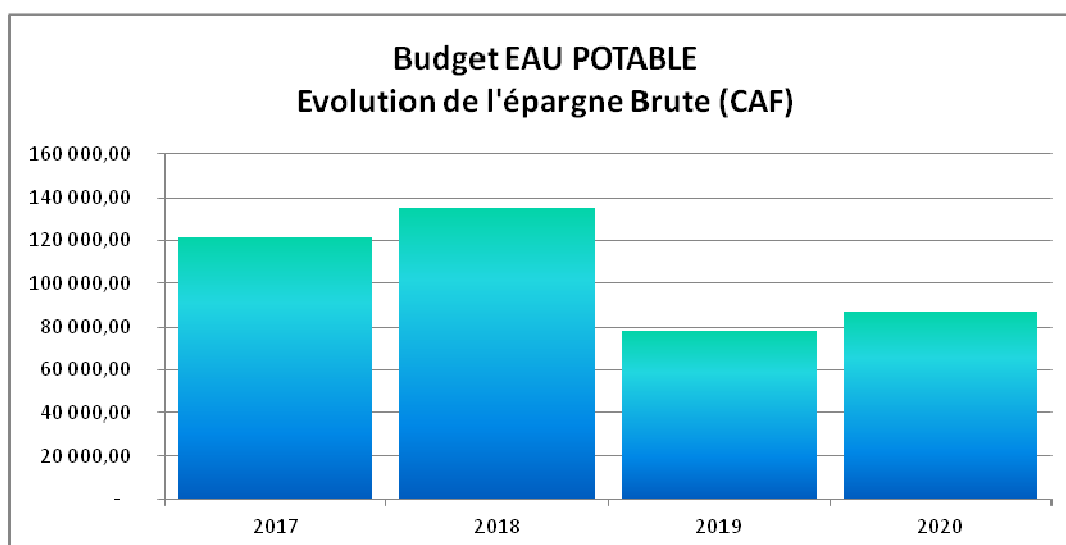
L'en-cours de la dette du service eau potable s'élève à 518 646,90 € au 1^{er} janvier 2019.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

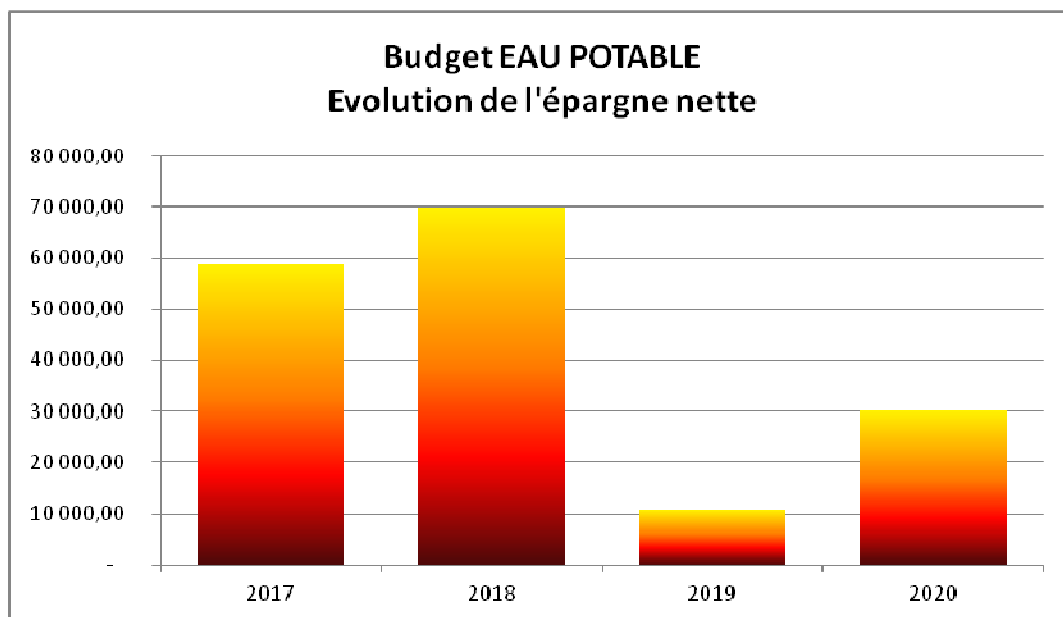


Cette capacité de désendettement devrait s'élever à 4,53 à la fin de l'exercice 2020.

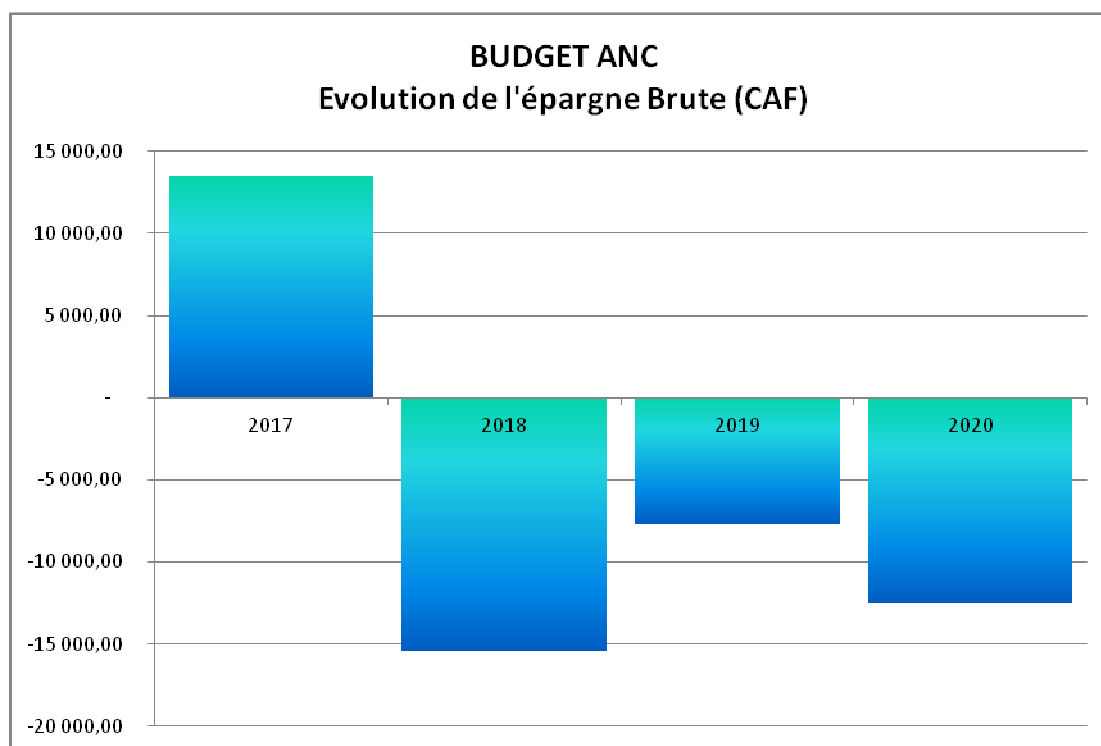
La structure de la dette ne représente pas de danger : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

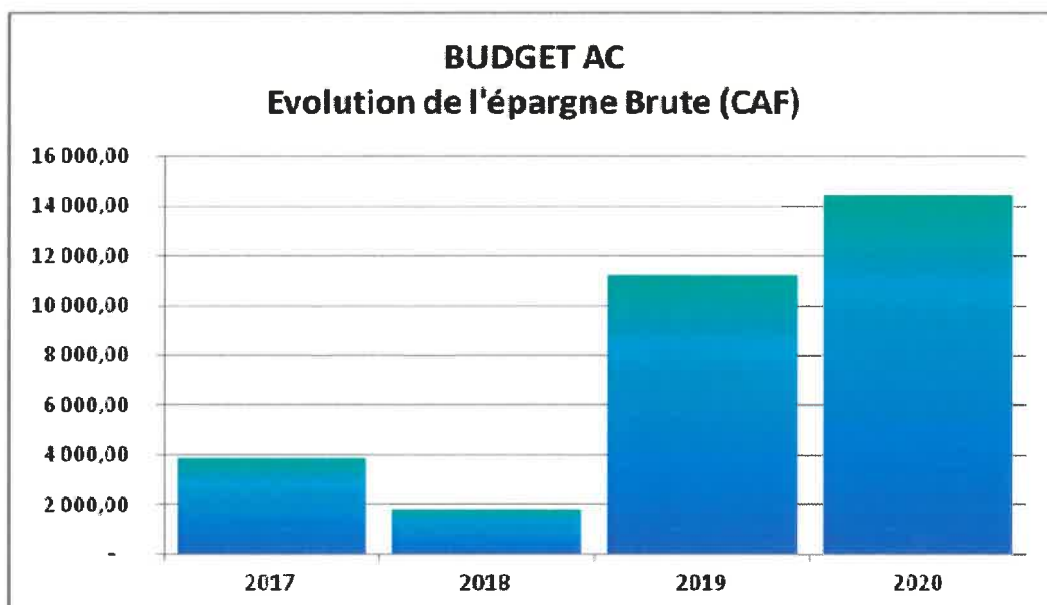


L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.



L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du capital de l'emprunt.





VII Effectif de la collectivité

Filière	Grade	Catégorie	Emploi budgétaire permanent	Emploi budgétaire non permanent
Administrative	Rédacteur	B	0,5	
Technique	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	
Technique	Agent de Maîtrise	C	1	
Technique	Adj technique 2 ^{ème} classe	C	2	

Fait à Lanneplà,
le 24 février 2020

Le Président,
Jacques Laulhé

